

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de juin à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le vingt-deux juin deux mille vingt-trois.

**Etaient présents :** Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Christelle JOVOVIC, Céline GROS, Roseline AGGOUN, Daniel PIALET, Brice BRUNEL, Patrice DURIF

**Excusés :** Frédérique CAZALET a donné procuration à Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL a donné procuration à Marc MATHIEU, Angela LAVIE a donné procuration à Claudine BENOIT, Bruno GIBERT a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL,

**Absents :** Paul PERCETTI, Sylvette MILLET

**Secrétaire de séance :** Valérie SAINSON

Date de convocation des élus : 22 juin 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 22 juin 2023

Membres présents lors du conseil : 15

Membres absents : 2

Nombre de votants : 21

**DELIBERATION N°2023 - 65. DELIBERATION DE PRINCIPE SUR LA VOLONTE DE MENER A SON TERME LE PROJET D'UNE NOUVELLE RESSOURCE EN EAU POTABLE ET DE SE DONNER LES MOYENS DE RELIER A CETTE RESSOURCE LES RESEAUX DE COMMUNES VOISINES DE SAINT-AMBROIX.**

Rapporteur : Monsieur BONNEFOY Bernard

Afin de répondre aux doctrines de l'agence de l'eau et de sécuriser l'alimentation en eau potable, les captages d'eau potable situés en nappe d'accompagnement de la Cèze étant voués à disparaître, les communes de Molières-Sur-Cèze, Meyrannes et de Saint-Ambroix ont réalisées étude nommée "programme d'alimentations en eau potable et d'assainissement du secteur Cèze-Cévennes" menée en 2016 et sous maîtrise d'ouvrage des communes impliquées.

Ce projet de substitution de la ressource consiste à identifier et éprouver une nouvelle ressource située au hameau de CLAIRAC (commune de Meyrannes), et déployer les éléments nécessaires à sa mise en exploitation pour desservir quarts communes (Molières-sur-Cèze, Meyrannes, Saint-Victor-de-Malcap et Saint-Ambroix), et même plus si possible (Les Mages). La commune de Robiac-Rochessadoule a fait part de son intérêt pour ce projet, et souhaite être associée à la suite des événements.

Suite à l'étude de 2016, il a été décidé de procéder en deux phases : La phase 1 étude et la phase 2 travaux. La phase 1 étude a été réalisée en 2022 et avait pour but de vérifier la capacité et la qualité de la ressource. Elle conditionnait la suite des événements (phase 2 travaux), et même la réalisation du projet en lien avec la mutualisation de l'assainissement dont les travaux sont prévus simultanément.

Les deux projets sont identifiés dans le contrat de rivière 2019-2024 (fiche action QUA1.9-R pour l'assainissement, et RES2.8-R pour l'eau potable). Ils sont par conséquent éligibles aux financements agence de l'eau et département.

Les bons résultats obtenus lors de l'étude de recherche en eau menée en 2022 sur le site de Clairac laissent présager que la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de cette nouvelle ressource devrait être possible, mais pour cela, un porteur de projet devra prendre en charge cette démarche.

Étant donné le caractère intercommunal de ce projet, il conviendra de solliciter la communauté de communes afin de connaître son positionnement.

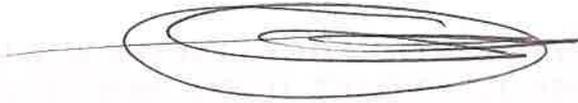
**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**AFFIRME** sa volonté de mener à son terme le projet d'une nouvelle ressource en eau potable et de se donner les moyens de relier à cette ressource les réseaux des communes de Molières, Meyrannes, Saint-Victor de Malcap, Les Mages (au cas échéant), Robiac-Rochessadoule et Saint-Ambroix.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour saisir les membres du conseil communautaire de la communauté de communes De Cèze Cévennes afin de connaître son positionnement sur ce sujet et notamment sur la prise de compétence par cette dernière des compétences eau/assainissement car ce projet est, de par son ampleur et son objet, est d'intérêt communautaire.

Le Secrétaire de séance,  
Valérie SAINSON

Le Maire,  
Jean-Pierre DE FARIA



Certifié exécutoire, compte tenu :  
de la transmission en Préfecture le : - 3 JUIL. 2023  
et l'affichage le : - 3 JUIL. 2023